

## SANTE

Le **PAI** : Protocole d'Accueil Individualisé est mis en place pour l'enfant atteint d'une maladie chronique, allergie ou intolérance alimentaire.

L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement, se sentir en sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est un document écrit élaboré par la famille, le directeur de l'établissement, le médecin de la structure d'accueil à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant.

Nous acceptons uniquement les PAI complets dans une boîte fermée au nom et prénom de l'enfant et fournie par la famille.

**Attention** Il est demandé aux familles de fournir un exemplaire PAI qui reste sur le site de l'école élémentaire et qui servira les mercredis et les vacances scolaires.

Si un enfant suit un traitement, celui-ci sera administré par les parents au domicile. Les animateurs ne sont pas en mesure de donner un quelconque traitement autre qu'un PAI.

### A SAVOIR

Les Accueils de loisirs sont des Accueils Collectifs à Caractères Educatifs de Mineurs (ACCEM), soumis à la réglementation du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) en matière de : taux d'encadrement, personnels diplômés, locaux adaptés, activités diverses, matériels pédagogiques, normes d'hygiène de santé et de sécurité, la PMI contrôle également la qualité d'accueil/sécurité (public maternel).

**LE PORTAIL FAMILLE** Le SIVOM a mis à votre disposition un nouvel outil pour vos démarches administratives. Il vous permettra de réserver les repas et journées de votre enfant ainsi que les temps du matin/soir, mercredis et vacances, gérer le planning de réservation, éditer les factures, payer en ligne (ultérieurement), déposer les documents demandés (vaccins, attestation d'assurance.....).

Pour tous renseignements Mme Lisa PECH est à votre disposition :

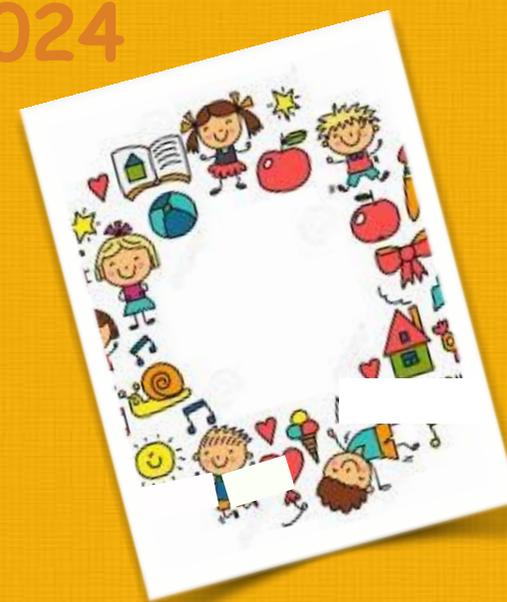
[inscription.fact@sivom-save.fr](mailto:inscription.fact@sivom-save.fr) [05.61.30.03.28](tel:05.61.30.03.28)

Ouverture au public : lundi, mardi, mercredi et vendredi

8h30-13h rendez-vous conseillé.

LES DOSSIERS NON COMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES

# LIVRET D'ACCUEIL 2023/2024



## ALSH 3-11 ans

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Périscolaire

# MERCREDIS



SIVOM  
VALÉE DE LA SAVE

## NOTRE FONCTIONNEMENT

L'équipe d'animation, est présente pour accueillir et assurer le bien-être de votre enfant tout au long de la journée.

L'accueil se déroule dans un espace où l'aménagement lui permettra d'évoluer selon ses choix d'activités et ses envies.

- **Le midi**, Les enfants de maternelle sont récupérés par l'équipe d'animateurs devant leur classe, ils se dirigent à pied vers l'accueil de loisirs (coté élémentaire).

Le temps de la restauration est encadré par les animateurs.

Après le repas (13h30), certains enfants partent ou arrivent.

Un temps de sieste/temps calme est proposé en fonction du rythme de l'enfant.

Un temps d'activité d'après-midi (choix de l'enfant) est proposé.

- **Le soir** Le goûter est fourni par le SIVOM.

Ce moment est un temps d'échange et de partage très apprécié en termes de convivialité.

L'accueil débute à 16h30 pour se finir à 18h30.

Le « vivre ensemble », reste notre essentiel. Nous proposons un accueil collectif sans oublier l'individualité de l'enfant.

Pour une sécurité morale et affective de l'enfant, des règles de vie sont mises en place discutées et parlées avec les enfants pour un bon fonctionnement des accueils.

### PARENTS S'il Vous Plait...

Merci de marquer les affaires de vos enfants avec noms et prénoms.

Nous ne sommes pas responsables en cas de perte d'affaires personnelles

### SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Le SIVOM a fait le choix d'organiser un ramassage scolaire.

Pour les enfants de moins de 6 ans, un accompagnateur transport scolaire est présent dans le bus qui passe dès la sortie des classes.

## L'ALSH Périscolaire VOUS ACCUEILLE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des **MERCREDIS** est un accueil périscolaire qui se déroule après l'école qui inclus le temps de repas et d'après-midi des mercredis animé par des professionnels diplômés de la petite enfance et de l'enfance, ou en cours de formation.

L'équipe se compose :

D'une directrice et d'une équipe encadrante d'animateurs.

Ces temps d'animation sont des temps de loisirs éducatifs qui s'articulent autour du temps scolaire.

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 11 ans.

L'équipe propose des activités variées répondant aux besoins des différents publics et veille à respecter le rythme de l'enfant ex : temps de repos aménagé (public maternel), temps calme (public élémentaire)

Les activités proposées ont pour objectif de favoriser la créativité, l'épanouissement personnel autour du loisir et de la détente.

La signature de l'adulte responsable est obligatoire lors du départ de l'enfant de l'ALSH périscolaire du mercredi.

Le mercredi votre enfant doit être obligatoirement inscrit via le portail famille.

L'animateur notera sa présence.

### HORAIRES d'accueil des MERCREDIS

Départs/arrivées : 13h30

Départs/arrivées le soir : 16h30 à 18h30

L'entrée et la sortie de l'ALSH Péri-scolaire MERCREDIS  
6 allée d'enbernadet 31530 Lasserre-Pradère